

Réunion du CTS du centre d'Antony du 4 décembre 2017

Reconfiguration des Unités de Recherche

Motion présentée par les représentants du personnel SUD-Recherche-EPST et SNPREES-FO

A l'attention du président de l'Irstea et des directeurs et directrices concernés

Le Comité Technique Spécial (CTS) du centre d'Antony réaffirme sa position en faveur du scénario qu'il avait proposé dans sa motion unanime du 11 octobre et qui a été plébiscité par 80 % des collègues des URs via la pétition remise à la direction du centre et à la Présidence de l'institut le 9 novembre. A savoir :

- organisation en 3 URs, une par collectif scientifique homogène (GPAN, HBAN_Ecotechno, HBAN_Eaux), deux URs étant rattachées au département Ecotechnologies et une au département Eaux ;
- besoin de 4 assistant.e.s pour un bon fonctionnement de l'ensemble du centre : un.e pour chaque collectif / UR, un.e pour les services généraux et la direction du centre

Il considère que cette organisation ne doit pas être considérée a priori comme transitoire et devant déboucher obligatoirement sur la fusion des deux URs Ecotechnologies dans un an. Ce serait anticiper sur le résultat de la mission recommandée par le CST.

Le CTS demande au contraire que la suite soit ouverte et qu'il n'y ait aucune pression sur les agents pour aller dans un sens plutôt que dans l'autre.

Motion adoptée par le CTS, à l'unanimité des représentants du personnel